



Yacht Club
Barneville-Carteret

Quai Barbey d'Aureilly 50270 Barneville-Carteret - Tél. : 02 33 52 60 73

Compte rendu de la commission portuaire du 9 avril

La commission portuaire 2^{ème} du nom réunit les élus, le directeur de la SPL, le maître de port, le représentant de la pêche, et les représentants de toutes les associations nautiques dont votre Président pour le Yacht Club.

La commission informe, et permet d'échanger autour des sujets d'actualité avec les acteurs portuaires

En tant que participant, je félicite la Mairie et la S P L pour ces rencontres qui n'ont certes qu'un but consultatif. Les échanges sont cordiaux, et instructifs de part et d'autres

Gilbert Chodorge, élu et adjoint chargé de affaires portuaires nous informe que le Brexit, la covid, et les problèmes liés à la pêche n'ont pas permis la tenue de la commission tous les 3 mois comme prévu initialement

Olivier Lemagnen directeur de la SPL confirme l'avancement des travaux conforme au planning.

Les premiers bateaux seront accueillis à partir du premier mai pour les pontons A B C D, mais sans eau ni électricité, qui sont soumis à des contrôles sanitaires et techniques dans leur globalité. L'ensemble des travaux seront terminés pour une livraison mi-juin. Les pontons seront renommés A B C D pour l'ancien échouage. Le ponton F actuel deviendra L

Un point sur les affectations de la liste d'attente : après l'envoi de 2 x 300 courriers en recommandé, 200 places sont déjà réservées soit 80% des places disponibles. Le 3^{ème} et 4^{ème} envoi terminera le remplissage des places. Le délai de la liste d'attente sera de 5 ans maximum pour les nouveaux inscrits (variables selon les tailles)

Passeport escale :

De nombreux avantages pour les titulaires d'un anneau : Pour 20 € par an, il donne droit à 2 nuitées gratuites dans les ports régis par la S P L et 15 nuitées gratuites dans les ports adhérents de Bretagne et Angleterre répartis comme suit :

- 5 en Normandie et Anglo
- 5 en Finistère et Morbihan
- 5 en atlantique et sud Angleterre

La carte permettra aussi un accès gratuit aux cales, aux sanitaires, terrepleins, wifi

Il sera cependant obligatoire de déclarer son départ pour faciliter la gestion du système

Les cales :

Elles seront attribuées exclusivement :

- 1) à l'école de voile pour la cale du petit port
- 2) à la plaisance pour la cale de l'ancien port d'échouage
- 3) à la pêche pour la cale Ventrillon

Gestion des parkings :

Dans le but de supprimer les voitures ventouse :

1 badge à coller sur le pare-brise sera attribué aux usagers

En cas de fraude, le titulaire sera privé de badge pendant 1 an + une amende de 50 €. La perte coutera 50 €

Les Jersiais et Guernesiais seront priés de trouver un parking privé.

Banc de sable à l'entrée du port :

30 000 m³ ont été retirées sur les 2 grandes marées

Notre Maire : David Legouet propose de faire payer aux pêcheurs un dragage en hiver

Jacky Duval, représentant des pêcheurs proteste, suivi par la majorité de la salle : L'entrée du port et le chenal doivent être maintenus à la cote et entretenus pour des raisons évidentes de sécurité, qui ne sont pas assurés principalement en hiver. Des catastrophes ont été évitées de justesse, mais en cas d'accident grave, qui sera responsable ?

Olivier Lemagnen précise que les volumes de sable ont doublé en 2 ans, principalement dû à l'engraissement de la plage côté sud.

Il contacte la D D T M :, la concession portuaire s'arrête au bout de la digue, et le sable est maintenant extrait en grande partie sur le domaine de l'état qui devrait participer ! Ce n'est plus aux usagers de payer.

La dune va être protégée dans sa totalité par des clôtures et granivelles et replantées d'oyats pour la stabiliser.

Liaisons ferries avec les îles :

Pour l'instant à l'arrêt, la fin de la concession avec l'opérateur actuel s'arrête à la fin de cette année. La réorganisation n'est pas définie actuellement

Hypothèses : 1 bateau à Dielette, et 1 à Granville ou 1 à Carteret qui échoue

Ou arrêt des lignes si les îliens ne participent pas, ou arrêt complet !

Dragage du port :

Un bureau d'études a été missionné, Le dragage aurait dû se faire dans la continuité des travaux. Mais c'est sans compter sur les opposants au projet qui ont réussi à gagner l'un de leurs recours, et qui va rendre plus compliqué et plus cher les opérations de dragage et de retraitement des boues.

Mr Lemagnent nous annonce un délai de 3 ans et un coût qui passerait de 500 000 € à 4 000 000 € !

Je vous souhaite bonne lecture de ces informations

Bien cordialement

Robert SEHIER